



Jean Paul Chou Nyat se fait recadrer en 10 points, suite à la fatwa qu'il a lancée contre Equinoxe, le média dans lequel il exercé pendant plus d'une décennie, avant de déposer finalement ses bagages dans le groupe Balafon Média de Cyrile Bojiko.

Point de vue Je suis fondamentalement opposé à la démarche de Jean Paul Chou Nyat, ex-employé du groupe Équinoxe Média et aujourd'hui employé du groupe Balafon Média. Pourquoi je le suis ? 1- Quand on est compétent, on ne s'accommode pas pendant une dizaine d'années aux pratiques professionnelles qui ne vous satisfont pas. Le faire c'est soit l'on est incompetent et de ce coup attend des faveurs de son "Boss", soit l'on vit dans le désespoir ou la peur du lendemain si on démissionne.

2- La loi Camerounaise permet à un employé de dénoncer, même sous cap d'anonymat, son employeur auprès de la CNPS ou l'inspection du travail selon la nature des abus auquel il fait face. Même quand il est encore employé.

3- Un ex-employé qui est en contentieux avec son ancien employeur doit faire preuve de réserve afin que ce qu'il va dire ne soit être retenu contre lui. On ne peut saisir les juridictions conventionnelles et se faire justice sur les réseaux en même temps.

4- Ce n'est qu'en cas de résistance de son ancien employeur à exécuter une décision de

justice qui lui est favorable qu'un ancien employé peut, en dernier recours, prendre les réseaux sociaux à témoin.

5- Un ancien employé qui règle les comptes avec son ancien employeur n'est pas une ressource de confiance pour son employeur actuel car les relations professionnelles ne sont pas toujours un long fleuve tranquille et rien n'exclut que ce qui était arrivé au café n'arrive pas au cacao.

6- Le nouvel employé de Balafon Média doit une obligation de concentration à son nouvel emploi. Même s'il y est dévoué, trouver du temps pour écrire de longs textes exprimant sa nervosité témoigne un déséquilibre entre son ancienne vie à Équinoxe Média et sa nouvelle vie à Balafon Média. Les patrons analysent tous les détails.

7- Jean Paul devrait suivre l'exemple de Cyrille Bojiko, son nouveau patron, qui est passé par bien de médias (où j'imagine que tout n'a pas été toujours rose) pour se forger un destin patronal en évitant de s'immobiliser éternellement sur les abus ou les difficultés d'hier.

8- JP devrait un jour, expliquer l'origine du désamour soudain entre son ancien employeur et lui. Il doit se refuser de toujours se montrer blanc comme neige dans cette affaire. Le cas échéant, il devrait expliquer les raisons d'un traitement de privilège en faveur de certains de ses anciens collègues. 9- La pire erreur de JP dans cette affaire est de vouloir créer une belligérance entre son ancien Patron et Samuel Eto'o. À quelle fin ?

10- Le silence de son nouvel employeur peut s'analyser comme son approbation à une telle démarche. Ce qui serait, ma foi, une erreur fatale de recourir à de tels actes pour assommer son concurrent.

NB : Ayant dit tout ceci, Équinoxe Média doit faire absolument une mue managériale afin de mettre le capital humain au centre de sa stratégie. Cette affaire avec son ex-employé doit être une aubaine de plus pour sceller de bons rapports avec ses ressources afin de polir son image, tendre vers l'excellence opérationnelle à travers une amélioration continue pour demeurer une entreprise pérenne qui survivra à son propriétaire, car le Cameron a eu besoin de ce groupe de médias hier, en a besoin aujourd'hui et en aura besoin demain encore plus fort et plus performant.

Christian Marcel